

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 JUIN 1865.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des crédits supplémentaires au Budget du Départe- ment de l'Intérieur, pour l'exercice 1865.

*(Voir les N^{os} 176 et 226 de la Chambre des Représentants, et le N^o 114
du Sénat.)*

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, CORBISIER, CANNART D'HAMALE, HOUTART,
TELLIER, BOYAVAL, OZERAY, et DE SELYS-LONGCHAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le montant total des crédits qui vous sont demandés s'élève à fr. 52,741-25, et sont répartis en neuf allocations diverses, justifiées par autant de notes explicatives séparées.

Le crédit pétitionné ne s'élevait d'abord qu'à fr. 44,441-25, mais il a été porté au chiffre actuel pendant la discussion du Projet en section centrale, par l'adjonction du dernier texte (neuf mille francs) pour acquitter les frais de transport et les travaux d'installation du Musée agricole dans les locaux de l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.

Ce transfert permettra d'accorder plus d'espace aux autres collections renfermées dans les Musées de l'État, et qui, presque toutes, se trouvent manquer de place.

Les autres crédits concernent la garde civique, l'instruction publique, les lettres et sciences, le Musée de peinture, la Commission des monuments, le bulletin de la Commission d'archéologie, les Commissions médicales, et l'exécution d'un jugement rendu en faveur de la ville de Liège.

Presque toutes ces dépenses sont le résultat de mesures votées antérieurement par les Chambres, et il y sera pourvu au moyen de fr. 27,741-25 restés disponibles et reportés ici par transport, de sorte que la somme nouvelle à allouer n'est plus que de 16,700 francs.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de

(2)

Loi; mais l'un de ses membres réserve son vote parce que, selon lui « dans » la plupart des articles de dépenses de ce Projet, on aurait dû restreindre » les dépenses dans les limites des crédits alloués au Budget. »

Le Président,
D'OMALIUS.

Le Rapporteur,
EDMOND DE SELYS-LONGCHAMPS.